



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 8118

Réf. : SR 169/1-08/36

le 13 juin 2008

Objet : Invitation à la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien (AFI RAN) (2008), Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008 (<http://www.icao.int/AFIRAN08/>)

Suite à donner : a) Indiquer le plus tôt possible si vous comptez participer ; b) soumettre la documentation nécessaire au plus tard le 10 octobre 2008

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur d'inviter votre Administration/Organisation à participer à la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien (2008), qui aura lieu en République sud-africaine du 24 au 29 novembre 2008, à l'invitation du Gouvernement sud-africain, et qui se tiendra au Centre international des congrès de Durban. Tous les États contractants, ainsi que les organisations internationales figurant en Pièce jointe A, sont instamment priés d'y participer.

2. La Réunion spéciale AFI RAN (2008) permettra de renforcer l'engagement de toute la région à corriger les carences, examinera les problèmes cruciaux de sécurité et servira de point de contrôle pour évaluer les progrès du *Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique* dans la Région Afrique-océan Indien (AFI). Elle s'attachera aux problèmes d'efficacité et de planification de la navigation aérienne dans la Région AFI en élaborant des programmes de travail complets pour la mise en œuvre d'installations et de services de navigation aérienne. Elle servira aussi de plateforme de coopération puisqu'elle rassemblera les représentants des niveaux décisionnels et techniques supérieurs des États, notamment les autorités de l'aviation civile, les fournisseurs de services et les usagers. Comme il s'agit d'une RAN spéciale, ses objectifs ne comprendront pas l'amendement du plan de navigation aérienne actuel.

Lettres de créance

3. Des lettres de créance sont requises pour participer à la réunion. Elles devront être signées par une personne dûment autorisée, au nom de l'État ou de l'organisme international qui se fait

08-1471 — SL_2008_036_FULL_FR_EDENPROD_#172455_v1.DOC

représenter, et indiquer le nom et la fonction des membres de la délégation et à quel titre ils participeront à la réunion (États contractants : délégué, suppléant, conseiller ; États non contractants et organismes internationaux : observateur). Les lettres de créance peuvent être envoyées à l'avance au Secrétaire général ou déposées, au moment de l'inscription, auprès du Secrétaire de la réunion par l'intermédiaire du coordonnateur des lettres de créance désigné.

4. La réunion se déroulera conformément aux *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions régionales de navigation aérienne* (Doc 8144). Selon le § 6 de la 1^{re} Partie du Doc 8144, les États contractants admis à participer en qualité de membres à une réunion régionale de navigation aérienne sont ceux dont le territoire métropolitain ou des dépendances sont situés, en totalité ou en partie, dans la zone géographique sur laquelle doivent porter les travaux de la réunion. Les États contractants qui sont situés hors de cette zone géographique, mais a) qui ont informé l'OACI que des aéronefs inscrits à leur registre national ou des aéronefs utilisés par un exploitant dont le siège principal ou la résidence permanente se trouve sur leur territoire effectuent ou effectueront probablement des vols aboutissant dans cette zone géographique, ou b) qui mettent en œuvre des installations et des services intéressant cette zone géographique, sont également admis à participer en qualité de membres. Les États contractants qui n'entrent pas dans les catégories précédentes, les États non contractants, les organisations internationales ou d'autres organismes peuvent être invités par le Conseil à participer à une réunion régionale de navigation aérienne, mais leurs représentants auront le statut d'« observateur ».

Ordre du jour et organisation des travaux

5. Le projet d'ordre du jour de la réunion, élaboré et approuvé par la Commission de navigation aérienne, figure en Pièce jointe B. Les travaux de la réunion se dérouleront en anglais et en français.

6. Il a été convenu que la réunion comprendrait un Comité général et deux comités techniques (le Comité sur la sécurité et le Comité sur l'efficacité). Le Comité général sera l'organe principal de la réunion et sera chargé de formuler les directives et les principes opérationnels destinés à orienter les travaux de la réunion dans son ensemble. Les participants au Comité général doivent être des délégués de haut niveau (ministres, directeurs généraux de l'aviation civile, autorités de réglementation et autres hauts fonctionnaires) qui pourront adopter officiellement les recommandations des deux comités techniques. Les participants aux comités techniques doivent être des experts dans le domaine de la sécurité des vols, de l'exploitation, de la navigabilité ou de la navigation aérienne, dûment autorisés à prendre des décisions. Les États peuvent inclure dans leurs délégations, en tant que conseillers, des représentants de fournisseurs de services de navigation aérienne et d'exploitants d'aéronefs.

7. Le Comité général examinera les points 1, 2, 3, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le Comité sur la sécurité examinera les points 4 et 5 et le Comité sur l'efficacité, le point 6.

Documentation

8. La documentation que votre Administration/Organisation souhaiterait soumettre à la réunion devra être envoyée par courrier électronique, sous forme de fichiers Microsoft Word, au siège de l'OACI, à Montréal (icaohq@icao.int, avec copie à l'adresse spAFIRAN@icao.int), dès que possible et au plus tard six semaines avant l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire **le 10 octobre 2008**), pour qu'il soit possible de la traduire et de la distribuer électroniquement aux participants dans des délais leur permettant de l'étudier attentivement avant la réunion. Il importe de noter que la date limite de soumission des documents sera rigoureusement respectée et qu'aucun document supplémentaire ne sera distribué sur place.

9. Les notes de travail doivent être limitées à quatre pages de nouveau texte y compris les appendices. Par principe, les notes de travail de plus de quatre pages et les notes d'information ne sont plus traduites par l'Organisation. Sauf circonstances exceptionnelles, les notes plus longues devront être présentées sous forme de notes d'information dans la langue d'origine seulement. Si l'objet de ces notes plus longues est jugé essentiel aux travaux de la réunion, il faudra en présenter aussi, pour traduction, un résumé ne dépassant pas quatre pages.

10. La documentation relative à la réunion sera publiée sur le site web de l'OACI (<http://www.icao.int/AFIRAN08/>) au fur et à mesure qu'elle sera disponible. Un jeu complet de documents imprimés sera remis sur place à chaque délégation et les participants auront accès à la version électronique des documents par l'intermédiaire du réseau WiFi.

Inscription et autres arrangements

11. Les formulaires d'inscription en ligne, des renseignements supplémentaires sur les hôtels et le Centre international des congrès ainsi que d'autres détails logistiques sont disponibles sur le site web de la Réunion spéciale AFI RAN (2008).

Exposition

12. Cet événement étant en outre une occasion idéale pour l'industrie mondiale de l'aviation de présenter ses produits et de rencontrer des décideurs de haut niveau dans le domaine de l'aviation dans la Région AFI, une exposition sera organisée sur les lieux. Pour tout renseignement à ce sujet, veuillez contacter :

Ms. Fatima Cele
Deputy Director: External Communications, National Department of Transport
Courriel : LongwaF@dot.gov.za
Téléphone : (27 12) 309 3779
Fax : (27 12) 309 3313
Téléphone portable : (27 82) 908 0054

13. Je vous saurais gré de me faire savoir dès que possible, par courrier, par fax (+1 514-954-6428) ou par courriel (spAFIRAN@icao.int), si votre Administration/Organisation a l'intention de participer à la Réunion spéciale AFI RAN (2008).

14. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Taïeb Chérif
Secrétaire général

Pièces jointes :

- A — Organisations internationales invitées en qualité d'observateurs
- B — Projet d'ordre du jour

PIÈCE JOINTE A à la lettre SR 169/1-08/36

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES INVITÉES
EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**

(Voir Doc 8144, 1^{re} Partie, § 6.2)

Aeronautical Radio, Inc. (ARINC)
Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Association du transport aérien international (IATA)
Banque africaine de développement (BAD)
Banque mondiale (BM)
Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO)
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
Commission arabe de l'aviation civile (CAAC)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Communauté économique européenne (CEE)
Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)
Conseil international des aéroports (ACI)
Conseil international des associations de propriétaires et pilotes d'aéronefs (IAOPA)
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP)
Fédération Aéronautique Internationale (FAI)
Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA)
Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA)
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA)
Union africaine (UA)
Union internationale des télécommunications (UIT)

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION
AÉRIENNE AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (2008)
(Afrique du Sud, 24 – 29 novembre 2008)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour (Comité général)
- Point 2 : Bref exposé des méthodes de travail de la réunion (Comité général)
- Point 3 : Aperçu du *Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique*, du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) (Comité général)
- Point 4 : État actuel de la sécurité de l'aviation et des activités connexes dans la Région Afrique-océan Indien (AFI) (Comité sur la sécurité)
- état actuel de la sécurité de l'aviation dans la région ;
 - examen des activités régionales/sous-régionales actuelles, notamment les initiatives des États, des donateurs, des organisations internationales, des organisations régionales et de l'OACI en matière d'assistance
- Point 5 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la sécurité (Comité sur la sécurité)
- examen des activités proposées dans le domaine de la sécurité de l'aviation sur la base des principes du GASP ;
 - nécessité d'harmoniser et de développer les initiatives actuelles dans le domaine de la sécurité de l'aviation ;
 - processus en vue de rationaliser et de coordonner la fourniture d'assistance bilatérale ou multilatérale par l'intermédiaire du *Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique* ;
 - convenir d'un plan d'action adapté et unifié visant à améliorer la sécurité de l'aviation dans la Région AFI sur la base du programme de travail du Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) ;
 - convenir d'un système de suivi de la mise en œuvre des activités liées à la sécurité
- Point 6 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)
- déterminer les principales carences en matière de navigation aérienne dans la région ;
 - examiner les activités régionales/sous-régionales de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne, notamment les initiatives des États, des donateurs, des organisations internationales, des organisations régionales et de l'OACI en matière d'assistance ;

B-2

- définir des objectifs régionaux de performance de la navigation aérienne sur la base des principes du GANP ;
- convenir de programmes de travail complets avec des échéances et des jalons permettant d'atteindre les objectifs de performance définis ;
- convenir d'une formule d'élaboration de plans d'action nationaux destinés à appuyer les programmes de travail régionaux ;
- convenir des suites à donner dans le cadre du processus PIRG (groupe régional de planification et de mise en œuvre)

Point 7 : Approbation des éléments de rapport (Comité général)

Point 8 : Questions diverses (Comité général)

— FIN —